

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160513-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 13

**OBJET : Site Gilbert Romme : désaffectation et déclassement du site
RAPPORTEUR : Jacques LAMY**

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 mai 2016

Par délibération du 19 mai 2016, l'opérateur Quantum Development a été désigné lauréat de l'appel à projet lancé par la Commune de Riom afin d'aménager le site de l'ancien lycée Gilbert Romme, dans le quartier de La Varenne.

Afin de garantir la mise en œuvre du projet proposé dans toutes ses dimensions, la commune souhaite définir une méthodologie de travail avec l'opérateur. Celle-ci se poursuivra, au-delà de la cession du foncier qui interviendra sous diverses conditions suspensives, jusqu'à l'intégration des logements par les futurs habitants.

Cette démarche visera entre autre à favoriser la participation la plus large possible des riverains, futurs usagers des espaces publics, voire, futurs habitants du site.

Pour ce faire, il convient en premier lieu de constater la désaffectation du site et de procéder au déclassement du domaine public. En effet il convient d'acter que le site est vide et non occupé par un service public. Les parcelles concernées sont cadastrées BD 19, 20, 21, 23, 548p, 605p.

A l'issue de la procédure de déclassement, le foncier sera intégré dans le domaine privé de la Commune et pourra être vendu.

La vente du site sera présentée ultérieurement au conseil municipal.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **constater la désaffectation du site et prononcer son classement au domaine privé de la commune,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL